

ARRÊTÉ N° 265/2026

PROLONGATION DU N° 214/2026

INTERRUPTION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

RUE DU BOCAGE

Du Lundi 12 octobre 2026 au vendredi 23 octobre 2026

LE MAIRE DE FEIGNIES,

Vu le code la sécurité intérieure notamment l'article L 131-1 ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la Loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la Loi 83-8 du 7 janvier 1983 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2213.1 à L2213.6 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - 4^{ème} partie juin 1977 modifié et 7^{ème} partie - marques sur chaussée - approuvée par l'arrêté interministériel du 16 février 1988 modifié) ;

Vu la demande en date du 2 octobre 2026 présentée par Monsieur Ludovic MARQUAY, agissant en qualité de représentant de la société RAMERY, sollicitant l'autorisation d'effectuer une extension du réseau gaz ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir tout risque d'accident,

ARRÊTE

Article 1er : La circulation sera restreinte du lundi 12 octobre 2026 au vendredi 23 octobre 2026 inclus. Durant cette période, le stationnement et le dépassement seront interdits.

Article 2 : La chaussée sera restreinte au droit des travaux. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 3 : Des panneaux de signalisation réglementaires seront mis en place par les services municipaux.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commissaire Central, Chef du District de Police de Maubeuge,
- Monsieur le Président de la CAMVS,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours et d'Incendie de Maubeuge,
- Monsieur l'ingénieur de la DVD à Avesnes sur Helpe,
- Monsieur le Directeur de la SEMITIB.

Feignies, le 2 octobre 2026

Le 1er Adjoint au Maire,
Par délégation,
Alain COUVREUR.

